

CHAPITRE 1 – DISCIPLINE

Dans l'enceinte ou aux abords de la piscine pour éviter tout accident, le chahut est interdit. Tout(e) adhérent(e) impliqué(e) dans des cas graves (vols, insultes, non-respect du règlement, etc.) amènera le bureau à prendre des sanctions rapides et sans appel envers le (la) ou les auteurs, qui pourront aller du simple avertissement à l'exclusion définitive du club.

Le (la) nageur(se) ou les parents / tuteurs légaux, s'il(elle) est mineur(e), seront informés par le président ou, à défaut, un membre du bureau par les voies les plus rapides.

CHAPITRE 2 – VESTIAIRES

Pour éviter les vols, aucun vêtement ne sera laissé dans les vestiaires : il est recommandé d'enfermer ses affaires dans les casiers de la piscine, prévus à cet effet, ou de se munir d'un grand sac pour ranger tous ses vêtements et accessoires, que le (la) nageur(se) aura soin de déposer sur les plages du bassin selon les directives de l'entraîneur ou de l'équipe encadrante.

Le club dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

CHAPITRE 3 – L'ENTRAÎNEMENT

En début d'année, les nageurs(ses) s'engagent à respecter les jours, les horaires prévus et déterminés par les entraîneurs et le bureau (en fonction du niveau des nageurs(ses)).

Les Horaires

Les horaires déterminés en début d'année correspondent à la présence au bord du bassin.

Le (la) nageur(se) ne peut précéder de plus de 15 minutes les tranches horaires de mise à disposition prévue pour son cours.

Le respect des horaires est obligatoire. Tout(e) nageur(se), arrivant en retard sera susceptible d'être refusé(e) à l'entraînement.

Si un(e) nageur(se) a besoin d'ajustement des horaires en raison de contrainte de distance de son établissement scolaire, il est nécessaire de convenir de l'horaire de son arrivée avec l'entraîneur, en début d'année.

Un non-respect trop fréquent des horaires amènera l'entraîneur, ou les membres du bureau, à prendre des sanctions (voir CHAPITRE 1 - DISCIPLINE).

Les absences

Les nageurs(ses) des groupes G3 et Compétition s'engagent à faire 3 entraînements minimum par semaine.

Pour le groupe G3, les nageurs(ses) ne pouvant venir que 2 fois par semaine, seront admis à l'entraînement les lundis et vendredis uniquement.

Les absences trop répétées pourront être sanctionnées en accord avec les entraîneurs et le bureau de Puteaux Natation.

Au bord du bassin

Le règlement de la piscine est applicable aux nageurs(ses) du club (bonnet, chaussures, vêtements ...)

Les nageurs(ses) ne doivent être sur les bords de bassin qu'en présence d'un entraîneur ou d'un membre du bureau Puteaux Natation.

Les nageurs(ses) entrent dans l'eau et en sortent sur les ordres de l'entraîneur.

Tout(e) nageur(se) qui irait dans l'eau avant l'autorisation, sortirait après les ordres d'évacuation, ou obligerait l'entraîneur ou le dirigeant à faire plusieurs rappels pour l'amener à sortir du bassin, fera l'objet de sanctions immédiates.

Durant l'entraînement

Les nageurs(ses) s'engagent à respecter les directives de l'entraîneur qui est le seul juge des méthodes employées.

L'entraîneur peut être appelé à attirer l'attention d'un(e) nageur(se) sur son travail insuffisant, sur son comportement inapproprié, sur ses absences non justifiées, sur des problèmes de discipline à l'entraînement, aux compétitions, dans la piscine, dans tout déplacement.

Les récidives pourront être sanctionnées en accord avec les entraîneurs et le bureau de Puteaux Natation.

CHAPITRE 4 – LA COMPETITION / OBJECTIF ZERO FORFAIT – ZERO AMENDE

Calendrier des compétitions

En début de saison, un calendrier sera communiqué aux groupes G3, Compétition & Master avec les manifestations sportives prises en charge par le club.

Inscription aux compétitions : groupe G3 et Compétition

L'entraîneur est seul juge des nageurs(ses) qui pourront être engagé(e)s sur les compétitions, en fonction des performances et de l'assiduité des nageurs(ses). L'entraîneur argumentera son choix si besoin pour permettre à chacun et chacune d'évoluer dans la pratique sportive.

Inscription aux compétitions : groupe Master

Seuls les engagements enregistrés sur l'application officielle du club et dans les délais seront pris en compte.

Seul l'entraîneur ou les membres du bureau sont habilités à faire les engagements définitifs sur le site officiel de la Fédération Française de Natation (EXTRANAT).

Les nageurs(ses) ont également la possibilité de s'inscrire à une manifestation sportive non pré-décidée par le club. Ils devront en informer le bureau de Puteaux Natation (correspondant MASTER) et ils s'engagent à régler leurs engagements directement auprès de l'organisation de la manifestation.

Le nombre d'engagements par journée de compétition est établi à 3 courses et 2 relais par nageur(se).

Durant les compétitions : groupes G3, Compétition & Master

Les nageurs(ses) devront prendre connaissance des informations qui leur seront communiquées par les entraîneurs (par voie de convocation ou oralement).

Les nageurs(ses) doivent porter, lors des compétitions, l'équipement du club mis à leur disposition : bonnet, t-shirt.

Dans le cas de manifestations anti-sportives avant ou lors des épreuves (mauvais esprit, ralentissement, abandon) et ceci sans motif valable, le bureau sera amené à prendre des sanctions sans appel.

Nous attirons l'attention des nageurs(ses) et de leurs parents sur le fait que toute absence à une compétition qui nuirait à la participation du club à une manifestation sportive, amène celui-ci celle-ci à payer une amende réglementée par la FFN ou l'organisateur de la compétition.

En cas de forfait non justifié (certificat médical ou autre), cette amende sera demandée aux nageurs(ses).

Le non-paiement de l'amende entraînera l'exclusion définitive.

CHAPITRE 5 – LES OFFICIELS / OBJECTIF ZERO AMENDE

Pour chaque compétition, la FFN exige un nombre d'officiels pour chacun des clubs engagés. En l'absence d'officiel, dans le meilleur des cas, le club est pénalisé par de lourdes amendes, dans le pire des cas, la compétition peut être annulée !

TOUS LES OFFICIELS SONT BENEVOLES ET SANS OFFICIEL, PAS DE COMPETITION !

Nous vous invitons, nageurs(ses) de plus de 14 ans, parents, accompagnants, à passer votre examen d'officiels C (chronométrateur). La formation est totalement gratuite et nécessite peu d'investissement (partie théorique 30 mn + validation pratique en compétition officielle).

A partir de janvier 2019, si le nombre exigé d'officiels n'est pas respecté, le bureau de Puteaux Natation se verra prendre les décisions contraignantes comme :

- Limiter les engagements aux seuls nageurs(ses) « officiels » ou dont les parents sont « officiels »
- Demander aux nageurs(ses) le remboursement des amendes imposées par la FFN pour absence d'officiels
- En dernier recours, refuser la participation du Club à une compétition

Nom :

Prénom :

Certifie avoir lu la charte de PUTEAUX NATATION et m'engage à l'appliquer.

Puteaux, le :

Signature du (de la) nageur(se) :

Signature du représentant légal :